

# Le Journal de Port-Mort

Avril 2004

www.port-mort.com

Périodique communal trimestriel N°.0028

## C'est le Printemps !

Et avec lui, vient le temps de penser aux loisirs de plein air !

- ▶ Sorties sportives A.L.P.M. P. 3
- ▶ Cours de tennis, pétanque P. 4
- ▶ Randonnées « PontAuRail » P. 7
- ▶ Promenades pormortaises P. 7-8-9
- ▶ Centre de Loisirs de la C.C.A.E. P. 10



### ÉLECTIONS

#### CANTONALES ET RÉGIONALES

Retrouvez les résultats détaillés de la commune en **PAGE 2**

### Sommaire

- **Élections** : Résultats de la commune de Port-Mort 2
- **Vie communale**
- Comité des fêtes : Activités 2004, Foire-à-tout 3
- A.L.P.M. : Sorties sportives, tennis, pétanque 3-4
- Infos paroisse : Fête St-Pierre 4
- Repas des aînés 4
- Excuses 4
- Amicale des Anciens Combattants 5
- Bruits, feux & bon voisinage 6
- **Loisirs & Histoire**
- Randonnée pédestre « Pont au Rail » 7
- Promenades pormortaises 7-8-9
- **CCAE & Vie pratique**
- Centre de loisirs, repas à domicile, SOS chiens perdus 10
- Parutions au J.O. : Baisse de revenus, crédit gratuit 10
- **Internet**
- ADSL : Mauvaises nouvelles de France Télécom 11
- www.portmort.com : Remerciements 11
- **Municipalité**
- Nouvelle mairie : La date d'inauguration approche ! 11
- Comptes-rendus du Conseil municipal 12-13
- Budget 2004 & Vote des Impôts 14
- **Mots fléchés & croisés** 15
- **Services & Solutions jeux** 16

### Éditorial par GUILLEMETTE ALQUIER, maire de Port-Mort

Avec le printemps revenu, je pense qu'il est important de parler du travail quotidien des agents communaux, qui contribuent à tenir le cadre de la commune agréable.

Quand ils s'occupent du secrétariat de la mairie, de l'entretien des bâtiments ou celui du village, des petits travaux ou des enfants à l'école, à la cantine, à la garderie, chaque agent communal a un travail essentiel et indispensable.

Leur tâche n'est pas toujours facile, cela ne va pas sans heurts, mais leur travail se doit d'être souligné.

Lorsque vous emmenez vos enfants à l'école, qu'ils mangent à la cantine ou qu'ils séjournent à la garderie, pensez à eux. Ces lieux sont propres, agréables et les enfants y sont accueillis avec chaleur. Il en va de même lorsque vous allez à la mairie.

Avec le printemps et les beaux jours vous pourrez vous promener sur les chemins de la commune que les agents communaux entretiennent. Pensez également à eux, en ne laissant rien traîner par exemple.

Avec le printemps, arrivent les beaux jours, Marie-Louise CARON en profitera maintenant pleinement, puisqu'elle prend sa retraite. Elle a été chargée de l'entretien de l'école maternelle, la mairie, la maison de village et de la surveillance à la cantine pendant de longues années. Elle s'en est acquittée avec beaucoup de courage et de conscience. Nous la remercions très fort pour son passage à la mairie et lui souhaitons une belle retraite bien méritée.

## « Monstres » 2004

- La collecte des encombrants sur la commune de Port-Mort aura lieu le **Vendredi 23 avril 2004.**

- Veuillez sortir vos encombrants la veille au soir.

Rappel des objets et produits exclus en **PAGE 6**



Dernière minute !



## TOMBOLA de Pâques

Organisée par la Boulangerie HORATH

**LAPINS GÉANTS en CHOCOLAT MAISON À GAGNER !!**

**Tirage le dimanche 11 avril**

Billets en vente à la boulangerie : 2,00 €

# ÉLECTIONS

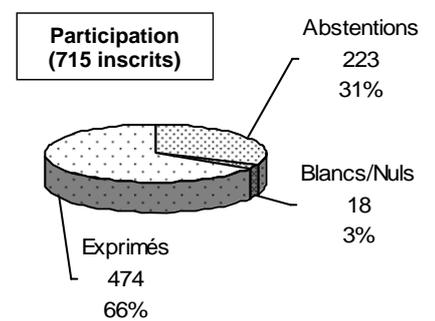
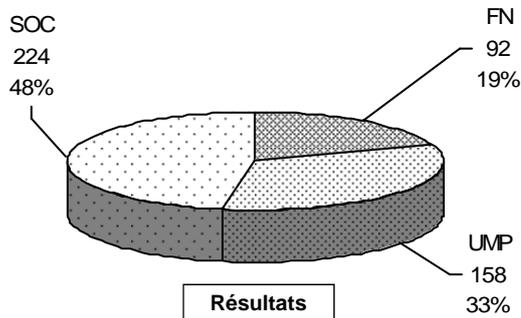


## Cantoniales & Régionales : Résultats complets pour la commune de Port-Mort

### Cantoniales

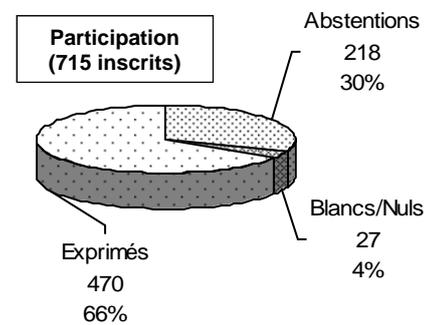
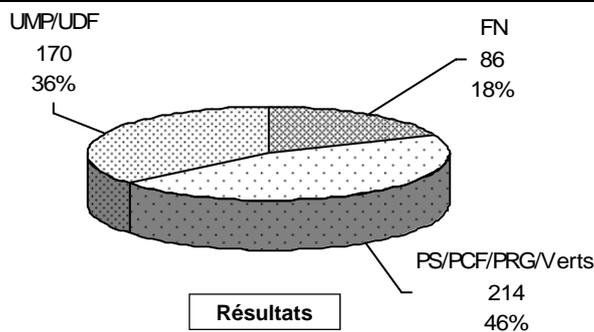
2nd tour • 28/03/2004

**Candidats**  
**FN**  
 Bernard TOUCHAGUES  
**SOCIALISTE**  
 Laure DAEL  
**UMP**  
 Yves LEMERCIER



### Régionales

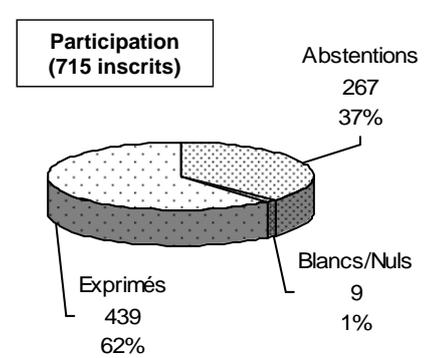
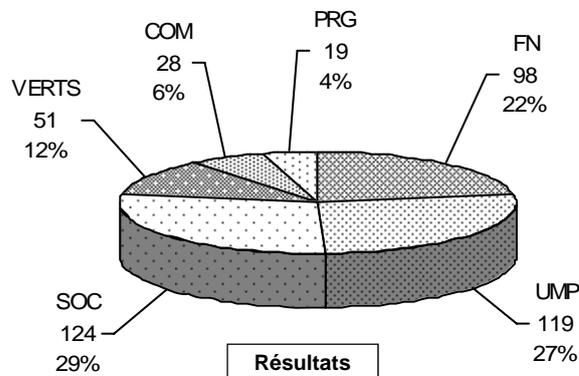
**Candidats**  
**FN**  
 Dominique CHABOCHE  
**PS/PCF/PRG/Verts**  
 Alain LE VERN  
**UMP/UDF**  
 Antoine RUFENACHT



### Cantoniales

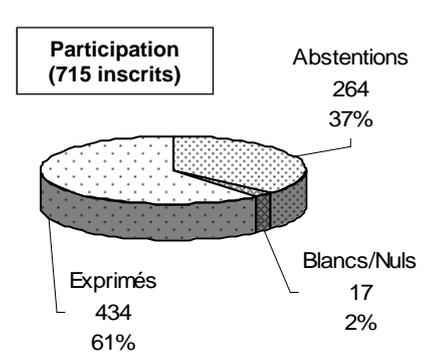
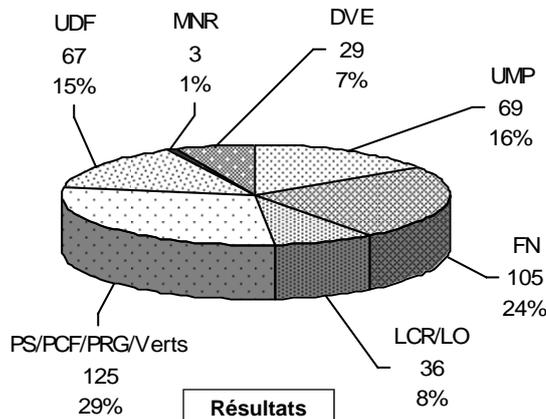
1er tour • 21/03/2004

**Candidats**  
**COMMUNISTE**  
 Annick LE GAC  
**FN**  
 Bernard TOUCHAGUES  
**PRG**  
 Nourredine YAGOUTA  
**SOCIALISTE**  
 Laure DAEL  
**UMP**  
 Yves LEMERCIER  
**VERTS**  
 Yannick POTEL



### Régionales

**Candidats**  
**DVE**  
 Bernard FRAU  
**FN**  
 Dominique CHABOCHE  
**LCR/LO**  
 Christine POUPIN  
**MNR**  
 Philippe FOUCHÉ-SAILLENFEST  
**PS/PCF/PRG/Verts**  
 Alain LE VERN  
**UDF**  
 Hervé MORIN  
**UMP**  
 Antoine RUFENACHT



## Comité des fêtes & A.L.P.M

Comité des Fêtes :

Le mot du bureau

La Soirée Orientale qui s'est déroulée le 20 mars avec son couscous et ses pâtisseries qui l'accompagnaient, ainsi que le thé préparé par Fatima et Laurent, ont ravi les 138 convives qui ont fini la nuit sur la piste de danse.

Nous rappelons que le mardi 27 avril, une **sortie pour l'enregistrement de l'émission télévisée « Incroyable mais vrai »** est offerte aux ados de Port-Mort.

**Attention, il n'y a que 47 places.** Les premiers inscrits seront du voyage. **Alors ne tardez pas !**

■ LE BUREAU

Activités 2004

- |  |                            |
|--|----------------------------|
| ▶ <b>Foire-à-tout</b>  | Dimanche 9 mai             |
| Rue de Falaise   |                            |
| Coûts des emplacements :   |                            |
| Particuliers : 4,00 €/ ml. • Professionnels : 8,00 €/ ml.  |                            |
| Inscriptions en mairie : Permanence les jeudi 29 avril et 6 mai de 18h à 20h.  |                            |
| Renseignements : Patrick DANA : 02 32 52 75 48   |                            |
| Evelyne LUCET : 02 32 52 60 50   |                            |
| ▶ <b>Repas du village</b>  | Samedi 19 juin             |
| ▶ <b>Pique-nique</b>   | Mercredi 14 juillet        |
| ▶ <b>Foire-à-tout</b>  | Samedi 11 septembre        |
| ▶ <b>Journée Halloween</b>   | Samedi 30 octobre          |
| ▶ <b>Soirée à thème</b>  | Samedi 20 novembre         |
| ▶ <b>Noël des enfants</b>  | Dimanche 12 ou 19 décembre |
| ▶ Suite au succès du <b>concours des jardins et maisons fleuries</b> de l'année dernière, celui-ci sera reconduit cette année. |                            |

A.L.P.M : Sorties sportives

Soucieux d'offrir, aux habitants de notre village, de nouvelles activités, l'A.L.P.M a répondu favorablement à la proposition faite par une personne de Port-Mort d'organiser des week-ends de voile, et des sorties en V.T.T.

Dans un premier temps ces activités seront réservées aux adolescents (**plus de 13 ans**) avec possibilité d'ouverture aux adultes.



### Week-end voile

Encadré par un moniteur de voile, diplômé d'état, les départs s'effectueraient à partir de Dives-sur-Mer.

Le nombre de personnes est fixé à **5 adolescents ou 4 adultes par week-end.**

Les **obligations** pour la pratique de cette discipline sont :

- ▶ Être titulaire d'un brevet de natation,
- ▶ La fourniture d'un certificat médical autorisant la pratique de la voile,
- ▶ La fourniture d'une attestation d'assurance personnelle qui mentionne de l'activité,
- ▶ La fourniture d'une autorisation parentale pour les moins de 18 ans.

Le **coût du week-end** comprenant le transport, l'hébergement, et les repas est de **46 € par personne.**



### Sorties en VTT

Encadré par un moniteur diplômé d'état, cette activité se déroulerait le samedi de 14h à 17h30 ou le dimanche de 9h à 12h.

Les avantages de cette activité sont multiples : sportif, en plein air, mais, améliorant également la connaissance de la région et le sens de l'orientation.

Les **obligations** pour la pratique de cette discipline sont :

- ▶ La fourniture d'un certificat médical autorisant la pratique du VTT,
- ▶ La fourniture d'une attestation d'assurance personnelle qui mentionne de l'activité,
- ▶ La fourniture d'une autorisation parentale pour les moins de 18 ans,
- ▶ De posséder un vélo en bon état de fonctionnement,
- ▶ De porter des équipements de sécurité (casque et gants).

Avant de mettre en route ces activités, **l'ALPM doit connaître les personnes qui seraient intéressées.**

Vous trouverez ci-dessous un coupon réponse afin d'exprimer votre avis sur ces nouveautés.

Nous vous prions de le remettre à la mairie ou à la bibliothèque (ouverture le samedi de 8h30 à 12h) **avant le 15 avril 2004.**

Coupons-réponse Sorties sportives ALPM à remettre en mairie ou à la bibliothèque avant le 15 avril 2004

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Serais intéressé(e) par :  Le week-end **VOILE**  
 Les sorties en **VTT**

A.L.P.M



Cours de Tennis :  
Saison 2004

Comme chaque année un nouveau barillet a été installé sur la porte du cours de tennis. Les Portmortais désirant pratiquer cette discipline sont invités à retirer auprès de Nadège DANA la clé nécessaire à l'ouverture, le samedi matin à la bibliothèque (ouverture le samedi de 8h30 à 12h).

Rappel des conditions d'utilisation du cours :

- ▶ Être titulaire de la carte ALPM,
- ▶ Remise d'un chèque de caution de 15 €

Les **personnes inscrites l'année dernière** sont priées de **rapporter la clé pour la restitution du chèque de caution.**

Pour tous renseignements complémentaires, contacter :

- ▶ Dominique LEFORT 02 32 53 17 34
- ▶ Nadège DANA 02 32 52 75 48



Pétanque :  
Saison 2004

Reprise des activités  
**à partir du mardi 27 avril.**

Tous les **mardis soirs à 20h00** sur la place de la Maison de Village.

Repas  
des aînés

Même si le soleil nous a quelque peu boudé à l'extérieur, il brillait à l'intérieur de la maison de village.

Tous étaient là pour déguster le savoureux repas concocté, comme à l'habitude par l'Auberge des Pêcheurs.

Merci à nos aînés pour leur joie de vivre. Merci à Romain, Raphaëlle, Baptiste, Adeline, Stéphanie, Pauline, Maxime pour avoir passé la journée avec nous. Leur jeunesse et leurs sourires ont contribué à faire de cette journée une vraie réussite.

■ ANNIE DEVOUGE-BOYER



Nous vous convions à  
**la Fête Saint-Pierre 2004**  
Le dimanche 27 juin

**Messe à 10h45 en l'église St-Pierre**

Vente de gâteaux et repas champêtre le midi.  
Chaque famille apportera son pique-nique.

**A partir de 15h00** sur la place de l'église :

Vous découvrirez le

« **JEU DU PALET VENDÉEN** »

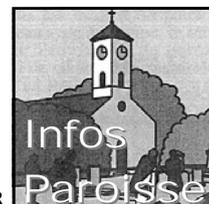
grâce à nos deux animateurs.

Vers 18 h 00,

distribution des paniers garnis

pour les gagnants et un goûter pour tous.

■ LE COMITÉ ORGANISATEUR



Excuses

« Mesdames, Messieurs,

Je tiens personnellement à présenter mes excuses aux habitants de Port-Mort, particulièrement aux résidents de la rue de Seine pour les incidents survenus récemment à cause de mes chiens, dans l'avenir ce genre de désagréments ne devrait plus se reproduire.

Veillez, recevoir, Mme le Maire l'expression de mes sentiments distingués.

Fait à port-Mort le 08/03/2004. »

■ MME DEVITERNE

*NDLR : Nous acceptons sincèrement les excuses de Mme Deviterno à partir du moment où l'arrêté municipal, enjoignant de faire le nécessaire pour que les chiens ne divaguent plus, soit respecté, car à l'heure où nous publions ce journal, des plaintes concernant ces chiens nous parviennent encore...*

■ GUILLEMETTE ALQUIER



Photo : C.Lorci



## Amicale des Anciens Combattants et Sympathisants

La trêve hivernale permet souvent de faire le point sur nos activités antérieures et à venir. Ainsi notre association a fêté ses 5 années d'existence le 17 janvier 2004 dans notre maison de village et ce le jour de la dégustation de la galette des rois. Elles étaient bien bonnes ces galettes, préparées par la boulangerie de Port-Mort !!

La plupart d'entre nous a apprécié ce que nous avons entrepris et on peut dire que notre bilan de ces 5 dernières années, est tout à fait satisfaisant, ceci grâce à une bonne participation et à l'enthousiasme de notre groupe. Nous sommes aujourd'hui 52 adhérents dans notre amicale, ce qui est pas mal dans le contexte actuel. Rappelons que nous avons repris l'Association des Anciens Poilus de Port-Mort, Combattants du Front (voir photo avec 48 poilus de Port-Mort). Lors de notre première assemblée générale le 6 novembre 98, nous étions 18 membres et aujourd'hui nous sommes 52 dont 32 sympathisants.

Notre association a assuré 11 cérémonies du 11 novembre et 8 mai avec 10 remises de médailles aux anciens combattants. Elle a organisé de nombreuses réceptions dégustatives à l'Auberge des Pêcheurs et à la Maison de village (entièrement financées par les participants), élaboré des calendriers sur le thème de notre village, participé à des Téléthons, foires-à-tout, forums des associations et manifestations émanant d'autres associations de Port-Mort. C'est un bilan très positif, nous souhaitons que l'avenir soit aussi bien et nous assure d'autres satisfactions.



Notre programme d'activité pour les prochains jours est le suivant :

- ▶ Journée gratuite ouverte à tous les pormortais avec **LOTO** le **samedi 17 avril** avec la participation de la société « Senior ».
- ▶ **Cérémonie du 8 mai** devant le monument aux morts :
  - Rassemblement devant la Mairie, vente de bleuets 11h/11h15
  - Lecture des messages, dépôt de gerbe 11h30
  - Remise de décorations, éventuellement 11h30/11h40
  - Vin d'honneur dans la Maison de village 11h45/12h15
  - *Bien entendu, chacun est cordialement invité à participer à cette cérémonie nationale.*
- ▶ **Séance de tir** au stand de tir de Port Mort, le **jeudi 13 mai**.
- ▶ **Barbecue** au stand de tir de Port Mort, le **vendredi 11 juin**.

■ PIERRE CONFLAND





## Bruits, feux & bon voisinage...

Le bruit ainsi que le définit le dictionnaire est « un assemblage de sons discordants ». Il a plus ou moins d'intensité. Les décibels peuvent être source de discordances et de nuisances. Face au bruit, il y a celui qui le produit, et ceux qui le subissent ou l'entendent.

Nous sommes tous, suivant nos activités et notre mode de vie, générateurs de bruits susceptibles de causer une gêne au voisinage.

L'arrêté préfectoral, valable pour tous, est là pour établir des compromis qui devraient régler les différents et fixer certaines règles, dont les principaux points sont les suivants :

- ▶ Tout bruit gênant causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit de jour comme de nuit.
- ▶ Les bruits susceptibles d'être gênant par leur intensité, leur durée ou leur répétition sont interdits sur les voies ou lieux publics. Des dérogations peuvent exister pour des jours tels que la Fête Nationale, Fête de la musique ...
- ▶ Les travaux bruyants sur la voie publique ou sur des chantiers doivent être interrompus entre 20 heures et 7 heures et les jours fériés (sauf interventions urgentes).
- ▶ Le voisinage ne doit pas être davantage troublé par les bruits provenant d'appareils de radiodiffusion ou instruments de musique.
- ▶ Les bruits momentanés de bricolage ou de jardinage sont encadrés par des heures où ils peuvent être effectués :
  - Les jours ouvrables de 8 h30 à 19 h30, les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 20 h, les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.
- ▶ L'arrêté n'oublie pas non plus nos chers animaux à quatre pattes, par exemple en mettant à l'index les aboiements trop souvent répétés.

Des dérogations **exceptionnelles** peuvent toutefois être accordées par le Préfet.

L'arrêté va jusqu'à parler des « fauteurs de troubles » et du Code Pénal, qui par son article R 623-2, fixe les contraventions.

Je terminerai l'évocation de cet arrêté en vous précisant également, qu'arrivé à la belle saison nous sommes aussi souvent saisis, en mairie, de réclamations par rapport aux **feux de broussailles**. Si le règlement sanitaire départemental précise que « le brûlage à l'air libre des ordures ménagères, des pneumatiques et des huiles de vidange est interdit », il ne parle pas pour autant du brûlage des déchets de jardin, mais il précise que « l'élimination ne doit entraîner aucune gêne ou insalubrité pour le voisinage ». Il n'est effectivement pas judicieux d'être producteur de fumée par un bel après-midi ensoleillé, par exemple, lorsque du linge est étendu chez le voisin, ou bien lorsque celui-ci profite dehors d'une belle journée.

On peut donc conclure en disant qu'il n'est absolument pas obligé d'en arriver à parler de contraventions ou de disputes entre voisins. Le respect mutuel, la civilité de chacun, voire même quelques fois la tolérance sont les meilleurs garants de la bonne entente.

Références à cet article : arrêté préfectoral en date du 17 juin 1998 et recueil spécial des actes administratifs sur le règlement sanitaire départemental.

■ JOSIANE LORDI



### Collecte encombrants

23 avril 2004

### Objets exclus

**Sont exclus en raison de leur dimension, de leurs poids ou de l'impossibilité de les charger :**

- ▶ Les objets trop volumineux (taille maximum de 2m x 2 m),
- ▶ Les objets trop lourds : ils doivent pouvoir être soulevés par deux personnes, donc ne pas dépasser 80 à 100 kg,
- ▶ De façon générale, les déchets dont le chargement, le transport ou la destruction constitue un danger pour le personnel, la population, l'environnement ou le matériel,
- ▶ Les carcasses ou les épaves de voitures et de motos, ou les pièces importantes (moteur, boîte de vitesse, etc.).

**Sont exclus catégoriquement :**

- ▶ Les ordures ménagères, les déchets industriels et commerciaux,
- ▶ Les déchets toxiques, liquides, infectieux, radioactifs, explosifs, etc.,
- ▶ Les gravats, les matériaux de construction,
- ▶ Les déchets de jardinage, les coupes d'arbres et d'arbustes,
- ▶ Les pneumatiques.

**Pour tout renseignement**  
veuillez contacter le SY.G.O.M au 02 32 54 47 64



*J'LOO*, le "pizzaiolo" itinérant, vous propose un large choix de pizzas fraîchement préparées « comme pour lui » !

**Retrouvez J'LOO et sa camionnette « PIZZA DELLA STRADA » tous les jeudis soir vers 18h sur le parking de l'école.**



Également à Pressagny-l'Orgueilleux le dimanche soir sur la place.

**VOS COMMANDES SONT LES BIENVENUES !**

☎ **06 12 69 41 43**



# Promenades pormortaises

Voir le plan PAGES 8-9

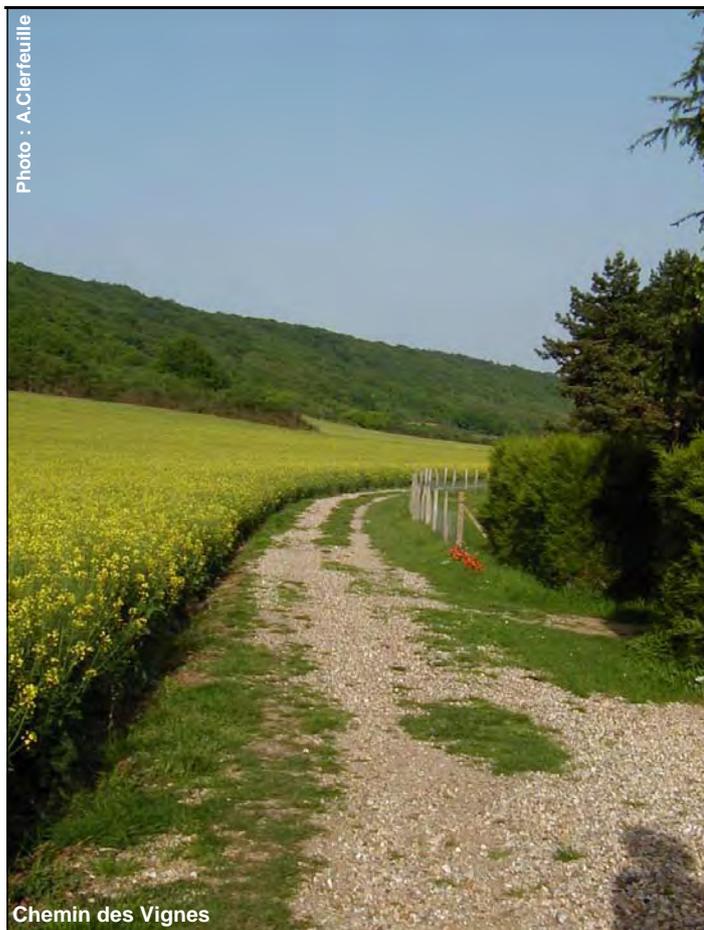


Photo : A. Clerfeuille

Chemin des Vignes



Photo : A. Clerfeuille

Bords de Seine, entre la rue de Seine et la rue Haguerite

Le printemps arrivant, certains ont émis le souhait de connaître les chemins disponibles pour la promenade dans notre commune.

Nous avons donc mis en pages centrales un plan du village, établi par M. CIRET, sur lequel nous avons signalé les chemins en les pointillant. Comme vous pouvez le voir on peut faire des tours du village, plus ou moins grands, à pieds en empruntant un minimum de routes.

Nous vous souhaitons donc une bonne découverte de notre village et de ses alentours, tout en respectant bien sûr la nature, en ne laissant pas de détritrus dans votre sillage.

Bon printemps à tous !

■ CHRISTIAN LORDI

## Randonnée pédestre : " Un Dimanche à la Campagne "

Co-organisé par les associations PontAuRail et Arts et Traditions Rurales. Ce programme propose aux amateurs de randonnée, de découvrir la Vallée de la Morelle entre Pont-Audemer et Honfleur, à pied et en autorail.

En pleine campagne, le train s'arrête et les randonneurs descendent.

Le groupe se lance sur les chemins, jusqu'aux étangs de La Roche Fontaine où un repas champêtre froid est servi dans un cadre agréable.

Après le repas, ils reprennent les routes et les sentiers sur environ 10 Km, soit 2 heures et demie de promenade à travers le bocage,

une visite guidée de l'église romane de Manneville et des animations folkloriques accompagnent la ballade.

En fin d'après midi, l'autorail reprend ses passagers pour les ramener à Pont-Audemer.

**DATES 2004 :**

9 et 23 mai • 13 juin • 12 septembre

Autres dates pour groupe de 40 personnes mini, possibles sur demande et réservation.

**HORAIRES :**

Pont-Audemer (gare SNCF)

Départ : 10 H 15 - Retour : 17 H 45

**TARIF :**

21 € par personne comprenant le transport aller/retour en autorail, le repas champêtre, l'animation, le guidage et visite.

Réservation indispensable

## Train Touristique Pont-Audemer • Honfleur



N'hésitez pas  
à nous contacter !

Tél. : 06 08 42 90 81

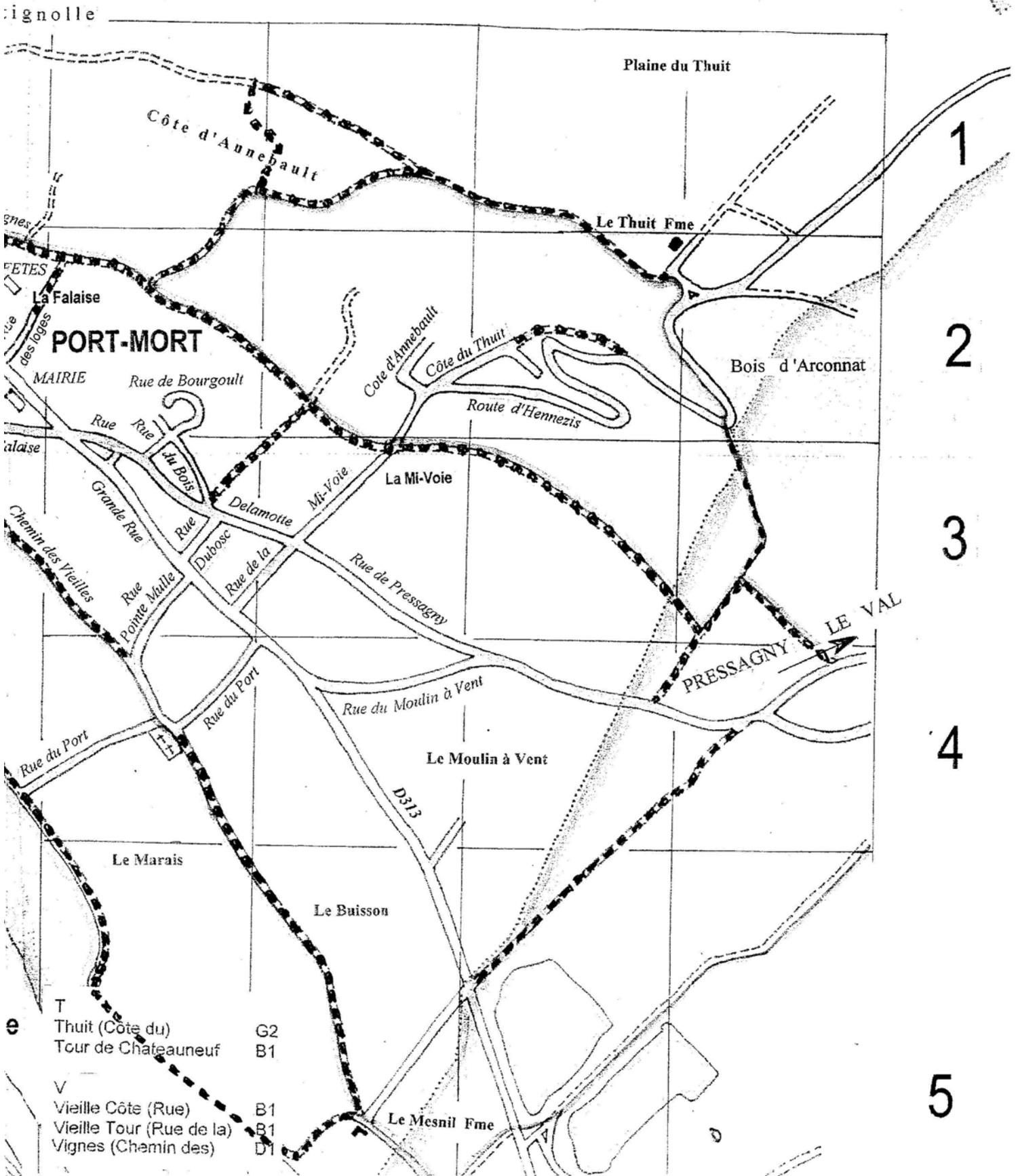
Fax : 02 32 56 76 37

e-mail : [info@pontaurail.com](mailto:info@pontaurail.com)

Site web : [www.pontaurail.com](http://www.pontaurail.com)



E F G H





## Centre de loisirs

Pendant les **vacances de Pâques**, la **communauté de communes** propose des activités pour les enfants et les adolescents au sein du **centre de loisirs des Andelys**.

Pendant les grandes vacances, le **centre de Port-Mort sera ouvert** comme tous les ans.

Vous pouvez vous renseigner et inscrire les enfants à la mairie de Port-Mort ou au siège de la communauté de communes, aux Andelys.

Pour toutes ces activités les tarifs sont unifiés sur le territoire de la communauté de communes. Ces **tarifs** varient selon le quotient familial **entre 2,50 € et 8,00 € par jour, repas compris**.

Comme vous pouvez le voir le regroupement communautaire des centres de loisirs entraîne une forte baisse des tarifs pratiqués, le centre de loisirs de Port-Mort bénéficiant dès lors des subventions de la Caisse d'Allocation Familiale.

### Communauté de Communes

2 Rue Flavigny  
27700 LES ANDELYS  
du Lundi au Vendredi : 8h00-12h00 • 14h00-17h30  
☎ 02 32 71 25 20

Mairie de Port-Mort

☎ 02 32 52 61 46

■ GUILLEMETTE ALQUIER



## Repas à domicile

A partir de courant avril, un nouveau service est mis en place par la communauté de communes. Une **livraison à domicile de repas** sera proposée aux **personnes âgées**.

Un **repas copieux** sera proposé pour la somme de **5,50 €**. Le menu sera choisi par les personnes concernées parmi une proposition de nombreux plats. Ce choix sera fait à l'avance par semaine.

La livraison pourra se faire 7j/7 y compris les jours fériés. Le week-end les repas seront déposés pour deux jours.

Pour toute inscription ou renseignement, contacter :

**Carole RICHARD ou Valérie BODEL**

Communauté de Communes  
2 Rue Flavigny  
27700 LES ANDELYS  
du Lundi au Vendredi : 8h00-12h00 • 14h00-17h30  
tél : 02 32 71 25 20

Vous pouvez également vous adresser à la mairie de Port-Mort [02 32 52 61 46] qui constitue un relais de ce service et qui transmettra vos demandes.

■ CHRISTIAN LORDI



## S.O.S. Chiens perdus

Le retour des beaux jours peut également être synonyme d'intenses émotions pour nos amis quadrupèdes : fugues amoureuses, ou chasseuses, ou objets de grand « ménage » de printemps... Ce fut le cas en avril dernier de notre *poupouille*, abandonnée attachée à un arbre dans la forêt de la Table, par des « maîtres » visiblement encombrés par cette boule d'énergie et d'affection. Elle a aujourd'hui retrouvé tout l'amour qu'elle mérite au sein de notre foyer, et ce grâce à l'esprit civique de promeneurs qui l'ont découverte par hasard et su prendre la bonne initiative sur le moment. Nos services intercommunaux ont ainsi pu la prendre en charge, sectionner son collier étrangleur, et la nourrir...

Ainsi, si vous vous trouvez confronté à ce genre de situation, ou si votre animal s'est égaré, vous pouvez contacter :

- ▶ Par défaut, les services de Gendarmerie ☎ 02 32 54 03 17,
- ▶ La **fourrière de la C.C.A.E\***. [ jours ouvrables uniquement ],
- ▶ La mairie ☎ 02 32 52 61 46 [ jours ouvrables uniquement ].

D'autre part, si vous souhaitez adopter votre futur *meilleur compagnon*, pensez aux animaux en attente d'affection dans le chenil de la C.C.A.E !

### Fourrière Communauté de Communes

2 Rue Flavigny  
27700 LES ANDELYS  
du Lundi au Vendredi : 8h00-12h00 • 14h00-17h30  
**Christiane PEZET**  
☎ 02 32 71 25 21

\* Suite au regroupement communautaire, cette responsabilité auparavant endossée par la commune est désormais affectée aux services de la C.C.A.E..

■ ALAIN CLERFEUILLE

## Parutions au Journal Officiel

### Baisse de revenus : Délai de paiement de l'impôt sur le revenu

Les contribuables dont les revenus sur un mois (traitement, salaire, indemnités, pensions et rentes viagères) connaissent une baisse de plus de 30 % par rapport à la moyenne des trois mois précédents peuvent désormais demander, le mois de la baisse constatée, un délai de paiement de l'impôt sur le revenu. L'étalement accordé part du mois de la demande et peut aller jusqu'au 31 mars de l'année suivant celle de la mise en recouvrement (soit au maximum quinze mois pour une demande déposée en janvier).

Décret n°. 2004-77 du 20 janvier 2004, J.O. du 22.

### Crédit gratuit : Ristourne pour paiement comptant

Les distributeurs qui proposent un crédit gratuit doivent offrir une ristourne aux personnes qui choisissent de payer comptant. Calculée en fonction de la durée du prêt, elle varie de 1,1 % pour trois mois de crédit gratuit à 6,7 % pour vingt-quatre mois. Ainsi, pour l'achat d'un meuble au prix de 5.000 €, assorti d'un crédit gratuit de vingt-quatre mois, le client paiera au comptant 5.000 x 0,933 = 4.665 € (- 335 €).

Avis relatif à la fixation des prix pour paiement comptant, J.O. du 16 janvier 2004, p. 1278.



## ADSL : Mauvaises nouvelles de France Télécom...

**B**eaucoup d'entre vous doivent se demander où en est la démarche entreprise pour l'obtention de l'ADSL sur notre commune. Nous allons donc faire le point ensemble.

Nous avons transmis à *France Télécom* la liste des demandeurs potentiels courant janvier. Au début du mois de mars *France Télécom* nous a fait part du fait que notre commune était ouverte à la pré-réservation. Suite à ce courrier nous avons essayé, avant de vous en informer, de pré-réserver chez divers fournisseurs d'accès afin de tester le fonctionnement.

Devant l'impossibilité de le faire nous avons fait parvenir le courrier électronique suivant à *France Télécom* :

« Bonjour,

*Vous nous avez fait parvenir un courrier par lequel notre commune est ouverte à la pré-réservation. Hors les premières retombées suite à la diffusion de l'information sont que les fournisseurs d'accès ne semblent pas être au courant.*

*Pourriez vous nous préciser alors quelle est la démarche à faire pour pré-réserver. Une fois les 100 pré-réservations effectuées, quel délai pour l'installation sur le répartiteur? Cette question nous est souvent posée, pouvez vous nous en dire plus? Merci.*

A vous relire

Cordialement

*Christian LORDI, Maire-adjoint* »

Suite à ce courrier, nous avons reçu de *France Télécom* cette réponse :

« Monsieur,

*J'ai porté une attention particulière à votre mail et j'ai "remonté" au niveau national les problèmes que vous rencontrez avec les fournisseurs d'accès. L'ensemble des Fournisseurs d'Accès à Internet et des Opérateurs de Réseaux a été informé à plusieurs reprises du dispositif de pré-réservation et a reçu tous les documents nécessaires pour sa mise en œuvre. La communication de la liste des communes ouvertes à la pré-réservation aux Fournisseurs d'Accès à Internet et aux Opérateurs de Réseaux ainsi que l'enregistrement par France Télécom de leurs pré-réservations nécessitent au préalable qu'ils aient signé un contrat de pré-réservation avec France Télécom. Hors, à ce jour, seuls 2 fournisseurs d'accès à internet ont signé ce contrat, Nérime et Wanadoo, ce qui peut expliquer le type de réponse que vous avez obtenu.*

*En ce qui concerne le délai d'équipement du répartiteur de Port-Mort, il est de 12 mois à partir de l'obtention des 100 demandes de pré-réservation auprès des fournisseurs d'accès internet.*

Cordialement

*Murielle RENAULT* »

Surpris par cette réponse - à savoir, pour information, que *Nérime* est un fournisseur d'accès pour les professions médicales - nous avons fait part de notre grand étonnement concernant le manque de fournisseurs et surtout du délai nouvellement annoncé. Celui-ci ne rendrait l'ADSL opérationnel dans notre commune **que pour juin 2005 au plus tôt**, et ce si aucune autre ral-

longe n'apparaît entre temps.

De ce fait, nous nous voyons mal vous demander d'effectuer une pré-réservation une année à l'avance\*, auprès d'un seul fournisseur d'accès, vous bloquant de fait toute possibilité de faire jouer la concurrence, à un moment où les offres de prix et de débit varient à une vitesse grand "V".

A savoir aussi que de son côté le **Conseil Général de l'Eure a pour objectif la couverture totale du département en 2005**, avec la construction d'un réseau complémentaire de celui de *France Télécom*. L'équipement des répartiteurs débutera à partir de fin 2004. Nous ne connaissons pas le planning exact du déroulement et l'ordre de raccordement des communes, mais peut-être qu'avec un peu de chance nous serons dans le début de la liste.

N'hésitez pas à nous donner votre avis par l'intermédiaire du forum du site internet de notre commune : <http://www.portmort.com>, afin que nous puissions connaître votre opinion sur cette situation décevante.

Merci par avance.

\* Le choix se trouve en fait bloqué pour deux années, puisque le minimum de souscription chez *Wanadoo* est de un an.

■ CHRISTIAN LORDI



## www.port-mort.com : Remerciements

L'appel aux cartes postales anciennes lancé dans le numéro d'octobre 2003 n'est pas resté sans écho : non moins de **80 cartes** sont aujourd'hui consultables dans la galerie du site internet de la commune ! Au total, j'ai pu regrouper **108 cartes et clichés anciens** du village, y compris 5 photos de la procession de St-Ethbin organisée par les Charitons. La galerie sera donc complétée à terme.

Je tiens donc ici à **remercier** les personnes qui ont eu la gentillesse de me confier leurs précieux documents, ou qui ont contribué à les retrouver : Maryvonne GOBET, Mauricette RAMBEAUX, Alain FERRY, Dominique LEFORT, Michel LUCET, Jean MARCELLIN, Michel MARTINOVITCH, Joseph MINARY.

► Ceux d'entre vous qui ne disposent pas d'accès à Internet, et qui souhaiteraient prendre connaissance du contenu du site sont invités à me contacter afin que je leur communique une copie « papier » du rédactionnel du site.

► + de 2.400 visites sur le site...

■ ALAIN CLERFEUILLE 02 32 52 64 25 [webmestre@portmort.com](mailto:webmestre@portmort.com)





• en date du 13 janvier 2004

### Présents

Guillemette ALQUIER, *Maire*,  
Annie DEVOUGE-BOYER,  
Evelyne LAINE,  
Jacques CALMEJANE,

Christian CHOMIENNE,  
Jean-Pierre LECOQ,  
Pierre LEMERCIER,  
Christian LORDI,  
Jean-Luc THOMAS.

### Absents

Irène PITOU, pouvoir donné à Mme LAINE,  
François LEHALLEUR, pouvoir donné à Mr LEMERCIER,  
Charles PORONNE, pouvoir donné à Mr LECOQ,  
Thierry VARNIÈRE, pouvoir donné à Mr CALMEJANE.

### Absents excusés

Gilles AULOY, Alain TRÉGLOS.

### Secrétaire de séance

Annie DEVOUGE-BOYER.

### ■ Avenant à la réhabilitation du presbytère-mairie

#### □ Lot N°.6 : Électricité - Entreprise *E.M.B.*

Cet avenant concerne le câblage informatique des locaux avant la finition des travaux ; ceci pour l'extension future du matériel avec équipement.

Le montant de ces travaux représente une augmentation de 17 % du montant du marché initial. Le montant du marché initial est de 11.855 €HT, et l'avenant d'un montant HT de 2.025 €porte le nouveau total du marché à 13.880 €HT, soit 16.600,48 €TTC.

La commission d'Appel d'Offres de la commune s'est réuni, le mardi 13 janvier 2004 à 11 heures, pour étudier les modalités de cet avenant, et en a accepté l'objet et le montant.

Le Conseil Municipal entérine cette décision, et charge Mme ALQUIER de signer tout document relatif à cet avenant.

#### □ Lot N°.8 : Peinture - *SA Peinture Normandie*

Lors des travaux les peintres ont découvert de nombreuses fissures sur les plafonds, qui n'étaient pas visibles au préalable. Une toile de verre doit être appliquée sur l'ensemble de ces plafonds, ceci afin d'éviter l'apparition ultérieure des fissures.

Le montant de l'avenant s'élève à 729,17 €HT, alors que le marché initial est de 15.008,79 €HT. Le nouveau total du marché passe donc à 15.737,96 €HT, soit 18.822,60 €TTC.

Le devis de cette nouvelle prestation n'atteignant pas les 5 % du marché initial, le Conseil Municipal en accepte les modalités et charge Mme ALQUIER de signer tout document relatif à cet avenant.

#### □ Restauration des cheminées intérieures

Quatre cheminées en marbre existent dans ce bâtiment, mais malheureusement trois des dessus marbre de ces cheminées ont été volés.

Le Conseil Municipal prend connaissance du devis établi par l'entreprise *L'Art des Fées*, d'un montant de 600 €HT pour la réalisation d'un décor peint en aspect marbre.

Mr LORDI précise qu'une tablette en faux marbre revient à 100 €HT pièce, alors qu'une tablette en marbre pourrait coûter 300 €HT pièce.

Compte-tenu de ces éléments, les conseillers donnent leur accord pour les côtés des cheminées en faux marbre (tel que cela était



Photo : A.Clerfeuille

Nouvelle mairie :  
La date d'inauguration  
approche !!

Comme vous pouvez le voir les travaux tirent à leur fin !  
L'intérieur ainsi que les dépendances sont terminés.

Il reste à nettoyer, raviver les marbres, meubler, aménager, déménager, brancher le téléphone et puis... ouvrir les portes !

La finition de l'extérieur est en cours : les abords sont réalisés par les Établissements *Euraubat*, et la remise en état du parc est assurée par Daniel ROEHM, avec l'aide de Séverine ALLAMANCHE et de Lionel ROUILLON.

Une fois ces dernières « formalités » achevées, le Conseil Municipal vous invite à visiter votre nouvelle Mairie lors de

l'inauguration officielle

qui aura lieu

le samedi 15 mai à 11 heures.

Alors rendez-vous à tous dans un mois et demi !

■ CHRISTIAN LORDI



Photo : C.Lordi

La salle du conseil :  
Planchers et tomettes d'origine ont été restaurés.



fait à l'époque) et pour les tablettes en faux marbre des cheminées à l'étage.

Pour ce qui concerne la restauration de la cheminée dans la salle du conseil située au rez-de-chaussée, il est estimé préférable de remettre une tablette en marbre.

### • en date du 23 janvier 2004

**Présents**  
Guillemette ALQUIER, *Maire*,  
Annie DEVOUGE-BOYER,  
Irène PITOU,  
Gilles AULOY,  
Jacques CALMEJANE,

Christian CHOMIENNE,  
Pierre LEMERCIER,  
Christian LORDI,  
Jean-Luc THOMAS,  
Alain TRÉGLOS.

**Absents**  
Thierry VARNIÈRE, pouvoir donné à Mr CALMEJANE.

**Absents excusés**  
Evelyne LAINE, Jean-Pierre LECOQ, François LEHALLEUR,  
Charles PORRONE.

**Secrétaire de séance**  
Annie DEVOUGE-BOYER.

#### ■ Révision simplifiée du Plan d'Occupation des sols - Précisions sur la procédure

La révision simplifiée de notre Plan d'Occupation des Sols a été décidée lors du précédent conseil en date du 13 janvier 2004. Il convient cependant d'apporter des précisions sur la procédure.

Cette révision a pour objet la rectification d'une erreur matérielle. Dans ce cas, l'article L. 123-13 du Code de l'Urbanisme prévoit une procédure de révision simplifiée.

Les modalités de concertation prévue par l'article L. 300-2 du Code de l'Urbanisme n'ont pas été précisées dans la précédente délibération. Elles seront les suivantes :

- Les deux délibérations feront l'objet d'un affichage dans le panneau de la mairie, pendant une durée d'un mois.
- Le dossier est consultable dès maintenant en mairie. Des observations pourront être déposées dans un cahier réservé à cette procédure simplifiée, jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2004.

Conformément aux articles R. 123-24 et R. 123-25 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera mentionnée dans les annonces légales du journal *Paris-Normandie*.

Lorsque la commission chargée d'étudier cette demande de révision simplifiée aura terminé ses travaux, et que le Tribunal Administratif aura désigné un commissaire enquêteur, l'avis d'enquête publique portant sur ce dossier sera diffusé dans les journaux locaux suivants :

- *Paris-Normandie*,
- *L'Impartial*.

Le Conseil Municipal s'engage à inscrire au budget primitif 2004 les crédits destinés au financement de cette révision simplifiée, notamment les frais d'insertion dans les annonces légales.

#### ■ QUESTIONS DIVERSES

##### □ Eclairage Place de la Maison de Village

M. TRÉGLOS informe le conseil que l'activité pétanque ne va tarder à reprendre, et qu'il serait opportun de prévoir un éclairage de la place pour les boulistes. La commission des travaux va étu-

dier cette demande.

##### □ Emplacement réservé

Mme ALQUIER a reçu une déclaration d'intention d'aliéner pour une propriété située rue de Seine, dont le terrain va jusqu'au chemin de halage. Une portion du terrain concerné a été inscrite en emplacement réservé au Plan d'Occupation des Sols pour prévoir un parking pour les pêcheurs ou les promeneurs du bord de Seine.

Ce droit de préemption sera remis à l'ordre du jour du prochain conseil.

### • en date du 1<sup>er</sup> mars 2004

**Présents**  
Guillemette ALQUIER, *Maire*,  
Annie DEVOUGE-BOYER,  
Evelyne LAINE,  
Irène PITOU,  
Gilles AULOY,

Jacques CALMEJANE,  
Jean-Pierre LECOQ,  
Christian LORDI,  
Jean-Luc THOMAS,  
Alain TRÉGLOS.

**Absents**  
Thierry VARNIÈRE, pouvoir donné à Mr CALMEJANE.

**Absents excusés**  
Christian CHOMIENNE, François LEHALLEUR, Pierre LEMERCIER, Charles PORRONE.

**Secrétaire de séance**  
Annie DEVOUGE-BOYER.

#### ■ Alarme et standard mairie

Après avoir prospecté auprès de plusieurs fournisseurs, M. Lordi propose l'achat d'une alarme dont le prix de base est de 1.003,43 € TTC, auprès de la société *JR International* à Toulouse. La portée de cette alarme peut être augmentée par rapport au module de base de façon à couvrir plusieurs bâtiments communaux, et offre également la possibilité d'une détection incendie : ce qui va être fait. Le chiffrage va en être affiné de façon à porter les crédits nécessaires au budget.

Le Conseil Municipal décide également d'acheter le standard téléphonique auprès de cette même société, moyennant un prix de 848 € TTC. Le matériel vendu par cette société est garanti un an.

#### ■ V.R.D.\* presbytère-mairie

Le Conseil Municipal prend connaissance d'un devis de 23.920 € TTC, établi par l'entreprise *Euraubat*. Ce devis comprend l'aménagement des accès, et le remaniement du mur d'enceinte du presbytère de façon à rendre l'accès accessible comme il se doit pour une mairie.

Une variante pour l'allée à l'intérieur de la cour de la mairie est chiffrée à 4.784 € TTC, et permettrait de créer des places de stationnement pour les usagers de la mairie. Si ces travaux étaient effectués ultérieurement, ils reviendraient bien sûr plus chers, et il y aurait le risque d'abîmer l'accès qui sera déjà créé.

Le Conseil Municipal accepte ces aménagements et décide d'inscrire cette somme au budget. Au cas où la trésorerie de l'année 2004 ne permettrait pas de financer ces travaux, il est décidé d'avoir recours à un prêt relais TVA. Cette possibilité sera revue au moment de l'établissement du budget primitif 2004.

\*V.R.D. = Voies Réseaux Dessertes



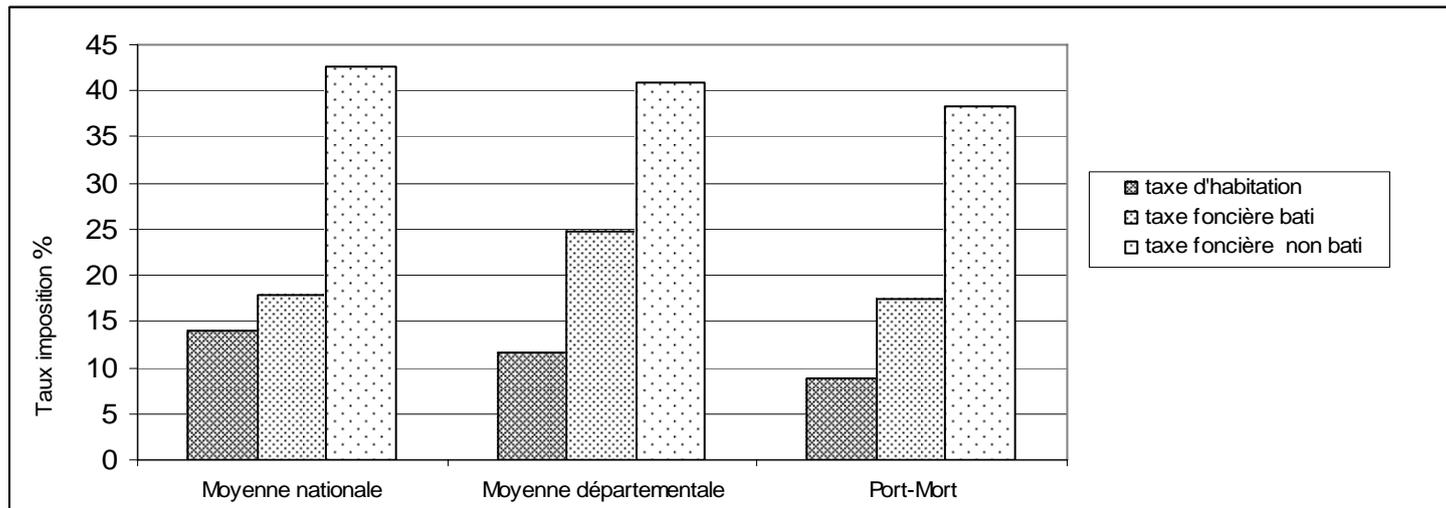
**Budget 2004 • Vote des impôts**

Le conseil municipal réuni le mardi 6 avril a approuvé le budget primitif pour l'année 2004.

Les élus ont décidé, comme l'an passé, de ne pas augmenter le taux d'imposition et de maintenir les mêmes taux soit :

- ▶ **Taxe d'habitation**                    **8,73 %**
- ▶ **Taxe foncière bâti**                **17,48 %**
- ▶ **Taxe foncière non bâti**        **38,43 %**

Pour information vous pouvez voir sur le tableau ci-dessous, un **comparatif des taux d'imposition** entre la moyenne nationale, départementale et sur notre commune.



Le budget de **FONCTIONNEMENT** s'équilibre à la somme de **500.919 €**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
002 Excédent antérieur reporté	111.041 €
70 Produits des services	21.000 €
73 Impôts et taxes	253.163 €
74 Dotations de l'état	106.915 €
75 Autres produits de gestion courante	8.800 €

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
011 Charges à caractère général	114.350 €
012 Charges de personnel	162.750 €
023 Virement à investissement	141.103 €
65 Autres charges gestion courante	62.767 €
66 Charges financières	9.775 €
67 Charges exceptionnel (avec DM)	10.174 €

Le budget d'**INVESTISSEMENT** s'élève à un montant de **292.974 €**

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
FCTVA	8.935 €
T.L.E.	5.653 €
Excédents de fonctionnement	36.999 €
Subvention mairie (presbytère)	74.044 €
Subvention parlementaire pour mairie	12.000 €
Subvention Département bibliothèque	5.680 €
SIÈGE éclairage public	7.000 €
Siège	1.560 €
Virement de la section fonctionnement	141.103 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	
Remboursement emprunts et dettes	54.443 €
Achat matériel	2.150 €
Travaux (mairie, logement poste, bibliothèque, salle associations, ateliers techniques)	190.040 €
Éclairage public	9.342 €

Ce budget fait ressortir une bonne gestion des finances communales, qui permettent en 2004 un **auto-financement** des investissements de **141.103 € sans augmenter la pression fiscale**.

Les mots fléchés d'Alain Clerfeuille

CHARITABLES	SANS TURBO	NON A LA FUMEE	CUIRE A L'HUILE BOUILLANTE	GRAPHISME	FORD EPHÉMÈRE	CONDITION		
RÉGION			UNITÉ	FERME	PRÉHISTORIQUE	ESCLAVE		
								ON Y MANGE
BARREURS	POSSESSIF	RÉPARTITIONS				SOLEIL		
						FLEUVE		
					DÉLICIEUX AU PLAT!			
AMAS		COURT DANS LE VAL	LAC	PRONOM	ERBIUM			POÈME
NOTE				OCCISE				
	EMBARCATION A BALANCIER			SÉLECTION		À NE PAS IGNORER		
	ORNEMENTS					SELS		
CONFUSION					MOU			
BERGE								
		« PIED-DE-VEAU »	SCANDALEUX	ONDE			CONJONCTION	
				COUP DE VENT			ÇA FAIT MAL!	
AUTHENTICITÉ						MONTAGNES GRECQUES		BOHÉMIEN
VOLONTÉ						INDIVIDU		
			DRAME		JUSTICE			
					VERTEBRE			
SYMBOLE DE MICRO	PHASES LUNAIRES							CÉLÈBRES
	PORTEUR D'OEUFS							
	VOIX ARABE		ACCÈS				ÉGOUTTOIR	
	UNITÉ		ERBIUM				ARGON	
		ENVELOPPE				MAÎTRE DE SOI		
		CÉRÉALE				BLANC AU BAIN-MARIE		
DÉCHET		AU PAYS-BAS					ÉLÈVE	
VILLE		ELECTRON-VOLT			TECHNÉTIUM		SUIT LE DOCTEUR	
NÉGATION								
			LAIT CONCENTRÉ					ISSU
			ORANGE					
				AMÉLIORÉ	STOPPES			

Problème N° .0004

Les mots croisés de Charles Porrone

Horizontalement

I. Ses intermittents lui sont indispensables ! - II. En l'air. - III. Incertaine par définition. - IV. Terminaison. - Tête de pachyderme. - V. Fête une arrivée. - Affaires de voiles... - VI. Plante à fleurs jaunes. - Article. - VII. Pratiquerai la greffe. - VIII. Crie dans les bois. - Il est chargé. - IX. Extraits.

Verticalement

1. Un lieu plein d'aiguilles. - 2. Individus. - 3. Période. - Forme d'avoir. - 4. Grande voyageuse à l'aveugle. - 5. Commune ardéchoise (Le). - Irlande. - 6. Oreilles. - Garantit l'origine. - 7. Ancien parti. - Ancien lui aussi. - 8. Prénom. - 9. Petit nom pour une grosse bête.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II									
III									
IV									
V									
VI									
VII									
VIII									
IX									

Problème N° .0028

Solutions du numéro précédent page 16

Et, toujours à votre service...

[ 📧 nouvelles entrées ]

## ■ Boucherie-Charcuterie

Michel & Evelyne LUCET • 118, Grande Rue  
 tél. : 02 32 52 60 50  
 Ouvert du Mardi au Samedi : 8h00-19h30,  
 Dimanche : 8h00-13h00.

## ■ Boulangerie-Pâtisserie

Annick & Bruno HORATH • 77, Grande Rue  
 tél. : 02 32 52 60 63  
 Ouvert du Mardi au Dimanche : 7h15-19h30.  
 Ouvert les jours fériés (lundis compris).

## ■ Café-Bar-Tabac-Presse • Café de la Mairie « Le Royal »

Christine & Jean-Yves LE BIGOT • 104, Grande Rue  
 tél. : 02 32 52 60 22  
 Ouvert Lundi-Jeudi-Vendredi : 7h00-20h00,  
 Mardi-Samedi : 7h00-13h00 + 14h00-20h00,  
 Mercredi : 7h00-13h00, Dimanche : 8h00-13h00.  
 Dépôt de pain le Lundi.

## ■ Coiffure à domicile

Murielle DI VALENTIN • 101, Grande Rue  
 tél. : 02 32 52 07 78

## ■ Couture • Au Fil du Quai

Patricia FERNANDEZ • 9, Rue de Châteauneuf  
 tél. : 02 32 52 64 06

## ■ Électricien

Franck PLAQUET • 21, Rue de la Mi-Voie  
 tél./fax. : 02 32 52 22 98 • mob. : 06 83 12 32 92

## ■ Graphisme & Internet • Alapaho.com

Alain CLERFEUILLE • 9, Rue de Châteauneuf  
 tél. : 02 32 52 64 25  
 e-mail : aclerfeuille@alapaho.com  
 site Internet : <http://www.alapaho.com>

## 📧 Immobilier • Courtier CAFPI

Rodolphe DELAMOTTE  
 tél. : 02 32 76 76 32 • mob. : 06 08 47 57 51

## ■ Industrie

ALLAND & ROBERT S.A. • 125, Grande Rue  
 tél. : 02 32 77 51 77 • fax : 02 32 52 89 60  
 e-mail : allangum@allandetrobert.fr  
 site Internet : <http://www.allandetrobert.fr>

## ■ Infirmière D.E.

Dominique BROHAN • Grande Rue  
 tél. : 02 32 52 58 72

## ■ Mairie

73, Grande Rue  
 02 32 52 61 46

## 📧 Horaires d'ouverture

Lundi : 08h30-12h30  
 Mercredi : 09h00-12h00  
 Jeudi : 15h00-20h00  
 Samedi : 09h00-12h00

## ■ Bureau de Poste

83, Grande Rue  
 02 32 52 07 42

## 📧 Horaires d'ouverture

du Lundi au Vendredi :  
 14h20-15h30

## 📧 Levées

Lundi au Vendredi : 15h30  
 Samedi : 10h00

## ■ Maçonnerie – Couverture

Patrick PIORKOWSKY • 6, Rue Haguerite  
 tél. : 02 32 52 61 34 • mob : 06 08 26 95 71  
 R.C.T.B. • 98, Grande Rue  
 tél. : 02 32 52 69 55

## ■ Paysagiste

Renaud LUCAS • 39, Rue de la Mi-Voie  
 tél. : 02 32 52 61 57

## 📧 Peinture - Pose de parquets flottants

Daniel CIEUX • 79, Grande Rue  
 tél. : 02 32 52 62 15

## ■ Pension – Éducation canine • Élevage des Chevaloupsgreg

Véronique VALY • Route de Vernon  
 tél. : 02 32 52 60 70 • mob. : 06 08 17 57 16  
 e-mail : [info@chevaloupsgreg.com](mailto:info@chevaloupsgreg.com)  
 site Internet : <http://www.chevaloupsgreg.com>

## ■ Plombier – Chauffagiste

Bernard MERCIER • 34, Grande Rue  
 tél. : 02 32 52 63 30

## ■ Restaurant • Auberge des Pêcheurs

Michel & Marie-Claire POEZZEVARA • 122, Grande Rue  
 tél. : 02 32 52 60 43 + 02 32 52 28 27

Fermé le Dimanche soir, Lundi soir et le Mardi

## 📧 Secrétariat à domicile • AssistaDom

Evelyne DERLON • 21, Rue des Loges  
 tél. : 02 32 53 42 02 • mob. : 06 83 00 50 24  
 e-mail : [ederlon@assistadom.com](mailto:ederlon@assistadom.com)  
 site Internet : <http://www.assistadom.com>

## ■ Transports routiers

Joël TROADEC • 15, Rue Bourgout  
 tél. : 02 32 77 44 34

## ■ Travaux maritimes, hydrauliques et fluviaux

CHAPELLE – SOTRAGECI • 69, Grande Rue  
 tél. : 02 32 52 61 09

## ■ Travaux publics

François PETITPAS • 22 bis, Rue de la Mi-Voie  
 tél. : 02 32 52 86 07 • mob. : 06 07 02 35 63

## Solutions des problèmes du N°. 27

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I	C	A	L	L	I	P	Y	G	E
II	A	L	U		F	I	E	R	S
III	R	E	T	S		O	M	E	T
IV	A	P	T		A	L	E	N	E
V	C		A	T	H	E	N	A	
VI	T	R	I	E		T	I	C	
VII	E	U	E		D		T	H	E
VIII	R	E	N	F	I	L	E	E	S
IX	E	S	T	I	M	A	S	S	E

Mots croisés n°. 0027

	C		M		C		O		O	T	A	G	E	S
C	H	A	U	M	I	E	R	E	S		R	A	G	E
	A	G	R	O	N	O	M	I	E		E	T	A	T
E	R	R	A	N	T		E	D	E	N	T	E	R	
	M	I	L	O	R	D		E		A	E	R	E	E
S	A	C		L	E	U	R	R	E	S		I	N	N
	N	U		I	N		E		V	E	G	E	T	E
A	T	L	A	N	T	I	Q	U	E		U	S		E
		T	A	G		M	U	S	C	L	E		U	
M	O	U		U	N	I	E		H	E	R	O	N	
	U	R	E	E		T	R	I	E		E	M	I	S
U	T	E	S		S	A	I	N		I		S	T	O
	A		P	O	U	T	R	E	L	L	E			U
P	R	I	E	S		I		G	O	E	L	A	N	D
A	D	O	R	A		V	E	A	U		L	I	E	E
N	E	N	E	T	T	E		L	E	G	E	R	E	S

Mots fléchés n°. 0003

## Le Journal de Port-Mort

Périodique communal trimestriel édité et imprimé par la Commission Communication du Conseil Municipal de Port-Mort (27 Eure)

Vice-président Commission Communication : Charles PORRONE • Directeur de publication : Guillemette ALQUIER

Directeur de rédaction : Christian LORDI • Maquette : Alain CLERFEUILLE

Dépôt légal : 2<sup>ème</sup> trimestre 2004 • Site Internet : <http://www.port-mort.com> • E-mail : [contact@port-mort.com](mailto:contact@port-mort.com)